

**SKI NAUTIQUE ET PLANCHE CANADA  
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SANCTION D'UN TOURNOI HOMOLOGUÉ**

**À NOTER :** Toute demande de sanction d'un tournoi homologué, accompagnée des droits de sanction minimums doit être reçue au bureau national de SNPC au moins **30 jours** avant le début de l'événement. Des frais de retard de 150 \$CAN seront imputés à toutes les demandes qui ne respecteront pas ce délai. Toute demande reçue dans les 14 jours précédant le début du tournoi sera rejetée. Un tournoi doit être sanctionné par le comité de réglementation et le comité régional panaméricain de l'IWWF pour que les résultats soient admissibles à une homologation à l'échelle nationale et internationale (IWWF) et qu'ils soient pris en compte pour le classement mondial de l'IWWF.

Toutes les disciplines doivent remplir les **PAGES 1 et 2** et l'**Annexe** appropriée pour leur discipline :

- Annexe 1 – Ski nautique et adapté
- Annexe 2 – Pieds nus
- Annexe 3 - Planche

**1. INFORMATION SUR L'ÉVÉNEMENT**

**Par la présente, je demande la sanction du tournoi :**

\_\_\_\_\_ (Précisez le nom du tournoi, et s'il est OUVERT ou FERMÉ)

Le tournoi sera organisé par : \_\_\_\_\_  
(Nom du club ou organisateur affilié)

et se déroulera à : \_\_\_\_\_  
(Lieu et site du tournoi)

le : \_\_\_\_\_  
(Dates proposées pour le tournoi)

**Estimation du nombre de participants et de rondes :**

- Ski nautique : **Réguliers :**  
Slalom \_\_\_\_\_ Figures \_\_\_\_\_ Saut \_\_\_\_\_  
N<sup>bre</sup> de rondes : \_\_\_\_\_
- Adapté:**  
Slalom \_\_\_\_\_ Figures \_\_\_\_\_ Saut \_\_\_\_\_  
N<sup>bre</sup> de rondes : \_\_\_\_\_
- Pieds nus : Slalom \_\_\_\_\_ Figures \_\_\_\_\_ Saut \_\_\_\_\_  
N<sup>bre</sup> de rondes : \_\_\_\_\_
- Planche : Expression libre \_\_\_\_\_ Wakeskate \_\_\_\_\_ Sliders \_\_\_\_\_  
Cable \_\_\_\_\_  
N<sup>bre</sup> de rondes : \_\_\_\_\_
- Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

**2. Promotion**

De quelle façon le tournoi sera-t-il porté à la connaissance des skieurs afin de s'assurer de la qualité de la compétition?

Appui de l'association provinciale : \_\_\_\_\_  
(Signature d'un représentant de l'association provinciale)

**3. Officiels du tournoi**

Président du tournoi: Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Télé. #'s (D) \_\_\_\_\_ (C) \_\_\_\_\_

Possède-t-il de l'expérience dans ce genre de travail? \_\_\_\_\_

Si oui, donnez des exemples en précisant le travail et le tournoi. \_\_\_\_\_

S'il n'a pas d'expérience, précisez les antécédents qui justifient sa nomination à ce poste.

**Chef de la compétition:** Nom: \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_

Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui  Non

**Officiers:** (Fournir noms et classifications SNPC)

i. \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_

ii. \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_

iii. \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_

iv. \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_

v. \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_

Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui  Non

**Pilotes :** (Fournir noms et classifications SNPC)

i. \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_

ii. \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_

iii. \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_

Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui  Non

**Compilateur en chef:** Nom : \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_

Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui  Non

**Directeur de la sécurité** Nom: \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Qualifications: \_\_\_\_\_

Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui  Non

#### 4. Expérience en matière d'organisation d'événement

Veillez inscrire ci-dessous les tournois sanctionnés par SNPC qui ont déjà été accueillis par l'organisateur, sur le site susmentionné, au cours des deux dernières années.

*Nom du tournoi :*

1 \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

2 \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

3 \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

#### 5. Aspects techniques

Embarcations utilisées :

i. Fabricant: \_\_\_\_\_

Modèle: \_\_\_\_\_ Année: \_\_\_\_\_

ii. Fabricant: \_\_\_\_\_

Modèle: \_\_\_\_\_ Année: \_\_\_\_\_

#### 6. Assurance

Les organisateurs actuels possèdent-ils une assurance de SNPC? Oui  Non

Si non, précisez le nom de la compagnie d'assurance et le numéro de police ci-dessous :

\_\_\_\_\_

## Annexe 1 – Ski nautique et adapté

Un tournoi doit être sanctionné par le comité de réglementation et le comité régional panaméricain de l'IWWF pour que les résultats soient admissibles à une homologation à l'échelle nationale et internationale (IWWF) et qu'ils soient pris en compte pour le classement mondial de l'IWWF.

### Statut désiré :

- Possibilité de record canadien (150\$)     Liste de classement mondial de la FISNP (185\$)  
 Possibilité de record du monde de la FISN (185\$)

### Règlements utilisés :

- Ski nautique et planche Canada     IWWF

### A. Officiels:

Pour les PRC, qui est votre juge extérieur de la province ou panaméricain?

Pour la LMC, qui est votre juge panaméricain? \_\_\_\_\_

**Contrôleur technique:** Nom : \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_

Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté?    Oui     Non

### B, Accord des Organizeurs

(Référence au Livre des règlements de SNPC, Annexe II, 2, 8, 9)

Afin d'enclencher le processus de SANCTION OFFICIELLE de SNPC pour l'événement de sport nautique remorqués mentionné dans les présentes, le soussigné FAIT VALOIR, ATTESTE et RECONNAÎT que :

- (1) Le SITE DU TOURNOI, L'ÉQUIPEMENT et toutes les INSTALLATIONS requis, de même que le personnel nécessaire au déroulement du tournoi répondront aux exigences et posséderont les qualités exigées par SNPC telles qu'indiquées dans le Livre des règlements de SNPC, «Exigences pour la sanction d'une compétition offrant la possibilité d'un record», le «dossier du contrôleur technique» et la «certification des parcours» et si la sanction pour la possibilité d'un record du monde de la FISN est demandée, les normes semblables telles qu'exigées par la FISN. Il incombe uniquement au commanditaire de faire de même.
- (2) Les postes de JUGES et d'OFFICIELS seront comblés uniquement par des juges et des officiels possédant les qualités exigées par SNPC ou l'équivalent., et dans le cas d'une sanction de possibilité de record du monde, selon les exigences de certification des officiels de la FISNP. Si la sanction est accordée, le nom de tous les officiels sera communiqué à SNPC sur le formulaire d'inscription des officiels. Ces juges auront la responsabilité d'appliquer les règlements officiels de SNPC au tournoi. Aucun remplacement des principaux officiels désignés ne sera permis sans l'approbation équivalente, mais d'autres juges compétents et accrédités peuvent assister au tournoi.
- (3) Tout ce qui a trait à l'ADMINISTRATION et au DÉROULEMENT du tournoi, depuis la préparation jusqu'à la conclusion, y compris l'émission des avis, la préparation des horaires, le traitement des participants, la tenue des événements et la confirmation officielle des résultats, sera effectué dans le respect le plus rigoureux des règlements officiels du tournoi et des exigences prescrites par SNPC (ou de la FISNP dans le cas d'une sanction de possibilité de record du monde) dans le manuel des règlements officiels, et des autres données pertinentes (interprété et appliqué par les juges et autres officiels autorisés de SNPC) en vigueur au moment de la tenue du tournoi.
- (4) RECORDS, TITRES et CLASSIFICATIONS – Relativement au tournoi en soi, toute performance en sauts, slalom ou figures qui pourrait constituer un nouveau record, et toute performance pouvant améliorer le classement d'un skieur ou d'une skieuse, doit faire l'objet d'un rapport détaillé complet qui sera soumis à un processus de certification, conformément aux exigences de SNPC ou de l'IWSF selon le cas.

Pour obtenir davantage d'information concernant les règlements de SNPC, rendez-vous sur [www.waterski-wakeboard.ca](http://www.waterski-wakeboard.ca), annexes ii et iv.

Pour obtenir davantage d'information concernant les règlements de l'IWWF, rendez-vous sur [www.iwsf.com](http://www.iwsf.com) pour y consulter le livre des règlements pour les tournois (règlement n° 16) et les règlements internationaux.

- (5) **RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS** – Le soussigné, qui occupe le poste officiel précisé ci-dessous, s'engage à :
  - i. Posséder une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000\$ pour chaque jour sanctionné. (Si vous n'êtes pas inscrit au programme d'assurance responsabilité civile de SNPC, veuillez nous faire parvenir une preuve d'assurance qui indique SNPC comme assuré désigné additionnel);
  - ii. Joindre à cette demande les droits de sanction minimums, payable à SNPC;



## Annexe 2 – Pieds nus

### A. Officiels:

**Contrôleur technique:** Nom : \_\_\_\_\_ Classification: \_\_\_\_\_  
Avez-vous communiqué avec cette personne et a-t-elle accepté? Oui  Non

### B. Accord des Organizeateurs *(Référence au Livre des règlements de SNPC, Annexe II, 2, 8, 9)*

Afin d'enclencher le processus de SANCTION OFFICIELLE de SNPC pour l'événement de sport nautique pieds nus remorqués mentionné dans les présentes, le soussigné FAIT VALOIR, ATTESTE et RECONNAÎT que :

- (1) Le SITE DU TOURNOI, L'ÉQUIPEMENT et toutes les INSTALLATIONS requis, de même que le personnel nécessaire au déroulement du tournoi répondront aux exigences et posséderont les qualités exigées par SNPC telles qu'indiquées dans le Livre des règlements pieds nus de SNPC. Il incombe uniquement au commanditaire de faire de même.
- (2) Les postes de JUGES et d'OFFICIELS seront comblés uniquement par des juges et des officiels possédant les qualités exigées par SNPC ou l'équivalent. Si la sanction est accordée, le nom de tous les officiels sera communiqué à SNPC sur le formulaire d'inscription des officiels. Ces juges auront la responsabilité d'appliquer les règlements officiels de SNPC au tournoi. Tout remplacement pour les officiels juges originalement désignés doit être sous l'autorité du juge en chef, mais d'autres juges qualifiés et accrédités peuvent assister à la compétition.
- (3) Tout ce qui a trait à l'ADMINISTRATION et au DÉROULEMENT du tournoi, depuis la préparation jusqu'à la conclusion, y compris l'émission des avis, la préparation des horaires, le traitement des participants, la tenue des événements et la confirmation officielle des résultats, sera effectué dans le respect le plus rigoureux des règlements officiels du tournoi de pieds nus et des exigences prescrites par SNPC dans le manuel des règlements officiels, et des autres données pertinentes (interprété et appliqué par les juges et autres officiels autorisés de SNPC) en vigueur au moment de la tenue du tournoi.
- (4) RECORDS, TITRES et CLASSIFICATIONS – Relativement au tournoi en soi, toute performance en sauts, slalom ou figures qui pourrait constituer un nouveau record, et toute performance pouvant améliorer le classement d'un skieur ou d'une skieuse, doit faire l'objet d'un rapport détaillé complet qui sera soumis à un processus de certification, conformément aux exigences de SNPC ou de l'IWSF selon le cas.

Pour obtenir davantage d'information concernant les règlements de SNPC, rendez-vous sur [www.waterski-wakeboard.ca](http://www.waterski-wakeboard.ca), Voir le Livre des règlements de pieds nus, règlement no 17.

- (5) RESPONSABILITE DES ORGANIZATEURS - Le soussigné, qui occupe le poste officiel précisé ci-dessous, s'engage à :
  - i. Posséder une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000\$ pour chaque jour sanctionné. (Si vous n'êtes pas inscrit au programme d'assurance responsabilité civile de SNPC, veuillez nous faire parvenir une preuve d'assurance qui indique SNPC comme assuré désigné additionnel).
  - ii. Joindre à cette demande les droits de sanction minimums, payable à SNPC.  
Exiger de chaque participant qu'il soit membre en règle d'une association provinciale de ski/planche nautique, et qu'il présente une preuve de cette affiliation avant de participer à l'événement.
  - iii. Prendre des mesures de sécurité adéquates.
  - iv. **DANS LES 7 JOURS SUIVANT LA FIN DU TOURNOI, faire parvenir au bureau national de SNPC :**
    - Le solde impayé des droits de sanction (nombre total de skieurs x 10 \$CAN, moins le minimum déjà déboursé)
    - FAIRE PARVENIR LES RÉSULTATS COMPLETS DU TOURNOI PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À [mwallace@waterski-wakeboard.ca](mailto:mwallace@waterski-wakeboard.ca). Les tournois qui ne respectent pas cette exigence se verront refuser toute sanction à l'avenir.**
    - Liste des officiels
    - Rapport de blessures
    - Formulaire d'homologation des records canadiens et séquences vidéo, le cas échéant
    - Dossier du contrôleur technique
  - v.  Que tous les participants à la compétition signent un formulaire de libération avant de participer;

Nom – en lettres moulées \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_ Code Postal: \_\_\_\_\_

No de Téléphone (R): \_\_\_\_\_ (B): \_\_\_\_\_  
(Area code) Nombre (Area code) Nombre

No de télécopieur: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_  
(Area code) Nombre

Montant:

Sanction de PR canadien (150\$ SNPC) & PR du monde de la FISNP (35\$ CDN): \_\_\_\_\_

**TOTAL: 185\$** \_\_\_\_\_

VISA

Mastercard

Cheque ci-joint (payable à SNPC)

No du carte : \_\_\_\_\_

Date d'expiration: \_\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte: \_\_\_\_\_

Nombre de contact du détenteur de la carte: ( ) \_\_\_\_\_

**ENVOYER LE TOUT À:**

**Ski nautique et planche Canada**  
**c/o Mike Wallace- Membership Service Manager**  
**#210-223 rue Colonnade sud, Ottawa, Ontario K2E 7K3**  
**Téléphone (613) 526-0685 Télécopieur (613) 526-4380**  
**[mwallace@waterski-wakeboard.ca](mailto:mwallace@waterski-wakeboard.ca)**

Deleted: :  
Deleted:

SI VOUS PAYEZ PAR CHÈQUE, N'ENVOYEZ PAS LE FORMULAIRE PAR TÉLÉCOPIEUR. VEUILLEZ JOINDRE VOTRE CHÈQUE AU FORMULAIRE ET L'ENVOYER PAR LA POSTE. Aucune demande ne sera traitée tant que le paiement complet des droits n'aura pas été reçu.

## Annexe 3 – Planche

### Règlements utilisés :

Ski nautique et planche Canada       IWWF       WWA

#### A. Aspects techniques

Système de contrôle de la vitesse proposée \_\_\_\_\_

Méthode de comptage des points proposée      Manuel \_\_\_\_\_      Par ordinateur \_\_\_\_\_

#### Obstacles à être utilisés ( c.-à-d. groupes de départ , kickers, sliders, wench, etc)

i. Genre: \_\_\_\_\_

Specs/dimensions: \_\_\_\_\_

ii. Genre: \_\_\_\_\_

Specs/dimensions: \_\_\_\_\_

#### B. Accord des Organizeurs

*(Référence au Livre des règlements de SNPC, Annexe II, 2 et Livre des règlements de SNPC de planche, Annexe 1)*

Afin d'enclencher le processus de SANCTION OFFICIELLE de SNPC pour l'événement de sport nautique pieds nus remorqués mentionné dans les présentes, le soussigné FAIT VALOIR, ATTESTE et RECONNAÎT que :

- (1) Le SITE DU TOURNOI, L'ÉQUIPEMENT et toutes les INSTALLATIONS requis, de même que le personnel nécessaire au déroulement du tournoi répondront aux exigences et posséderont les qualités exigées par SNPC. Il incombe uniquement au commanditaire de faire de même.
- (2) Les postes de JUGES et d'OFFICIELS seront comblés uniquement par des juges et des officiels possédant les qualités exigées par SNPC ou l'équivalent. Si la sanction est accordée, le nom de tous les officiels sera communiqué à SNPC sur le formulaire d'inscription des officiels. Ces juges auront la responsabilité d'appliquer les règlements officiels de SNPC au tournoi. Aucun remplacement des principaux officiels désignés ne sera permis sans l'approbation équivalente, mais d'autres juges compétents et accrédités peuvent assister au tournoi.
- (3) Tout ce qui a trait à l'ADMINISTRATION et au DÉROULEMENT du tournoi, depuis la préparation jusqu'à la conclusion, y compris l'émission des avis, la préparation des horaires, le traitement des participants, la tenue des événements et la confirmation officielle des résultats, sera effectué dans le respect le plus rigoureux des règlements officiels du tournoi de pieds nus et des exigences prescrites par SNPC dans le manuel des règlements officiels, et des autres données pertinentes (interprété et appliqué par les juges et autres officiels autorisés de SNPC) en vigueur au moment de la tenue du tournoi.

Pour obtenir davantage d'information concernant les règlements de SNPC, rendez-vous sur [www.waterski-wakeboard.ca](http://www.waterski-wakeboard.ca)

- (4) RESPONSABILITE DES ORGANIZATEURS - Le soussigné, qui occupe le poste officiel précisé ci-dessous, s'engage à :
  - i. Posséder une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000\$ pour chaque jour sanctionné. (Si vous n'êtes pas inscrit au programme d'assurance responsabilité civile de SNPC, veuillez nous faire parvenir une preuve d'assurance qui indique SNPC comme assuré désigné additionnel).
  - ii. Joindre à cette demande les droits de sanction minimums, payable à SNPC.
  - iii. Exiger de chaque participant qu'il soit membre en règle d'une association provinciale de ski/planche nautique, et qu'il présente une preuve de cette affiliation avant de participer à l'événement.
  - iv. Prendre des mesures de sécurité adéquates.
  - v. **DANS LES 7 JOURS SUIVANT LA FIN DU TOURNOI, faire parvenir au bureau national de SNPC :**
    - Le solde impayé des droits de sanction (nombre total de skieurs x 10 \$CAN, moins le minimum déjà déboursé)
    - FAIRE PARVENIR LES RÉSULTATS COMPLETS DU TOURNOI PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À [mwallace@waterski-wakeboard.ca](mailto:mwallace@waterski-wakeboard.ca). Les tournois qui ne respectent pas cette exigence se verront refuser toute sanction à l'avenir.**
    - Liste des officiels
    - Rapport de blessures
  - vi.  Que tous les participants à la compétition signent un formulaire de libération avant de participer :

Nom – en lettres moulées \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_ Code Postal: \_\_\_\_\_

No de Téléphone (R): \_\_\_\_\_ (B): \_\_\_\_\_  
(Area code) Nombre (Area code) Nombre

No de télécopieur: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_  
(Area code) Nombre

**MODE DE PAIEMENT:**

Montant: Sanction de PR canadien (150\$ SNPC)

VISA  Mastercard  Cheque ci-joint (payable à SNPC)

No du carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte: \_\_\_\_\_

Nombre de contact du détenteur de la carte: ( ) \_\_\_\_\_

**ENVOYER LE TOUT À:**  
**Ski nautique et planche Canada**  
**c/o Mike Wallace- Membership Services Manager**  
**210-223 rue Colonnade sud, Ottawa, Ontario K2E 7K3**  
**Téléphone (613) 526-0685 Télécopieur (613) 526-4380**  
**mwallace@waterski-wakeboard.ca**

SI VOUS PAYEZ PAR CHÈQUE, N'ENVOYEZ PAS LE FORMULAIRE PAR TÉLÉCOPIEUR. VEUILLEZ JOINDRE VOTRE CHÈQUE AU FORMULAIRE ET L'ENVOYER PAR LA POSTE. Aucune demande ne sera traitée tant que le paiement complet des droits n'aura pas été reçu.